



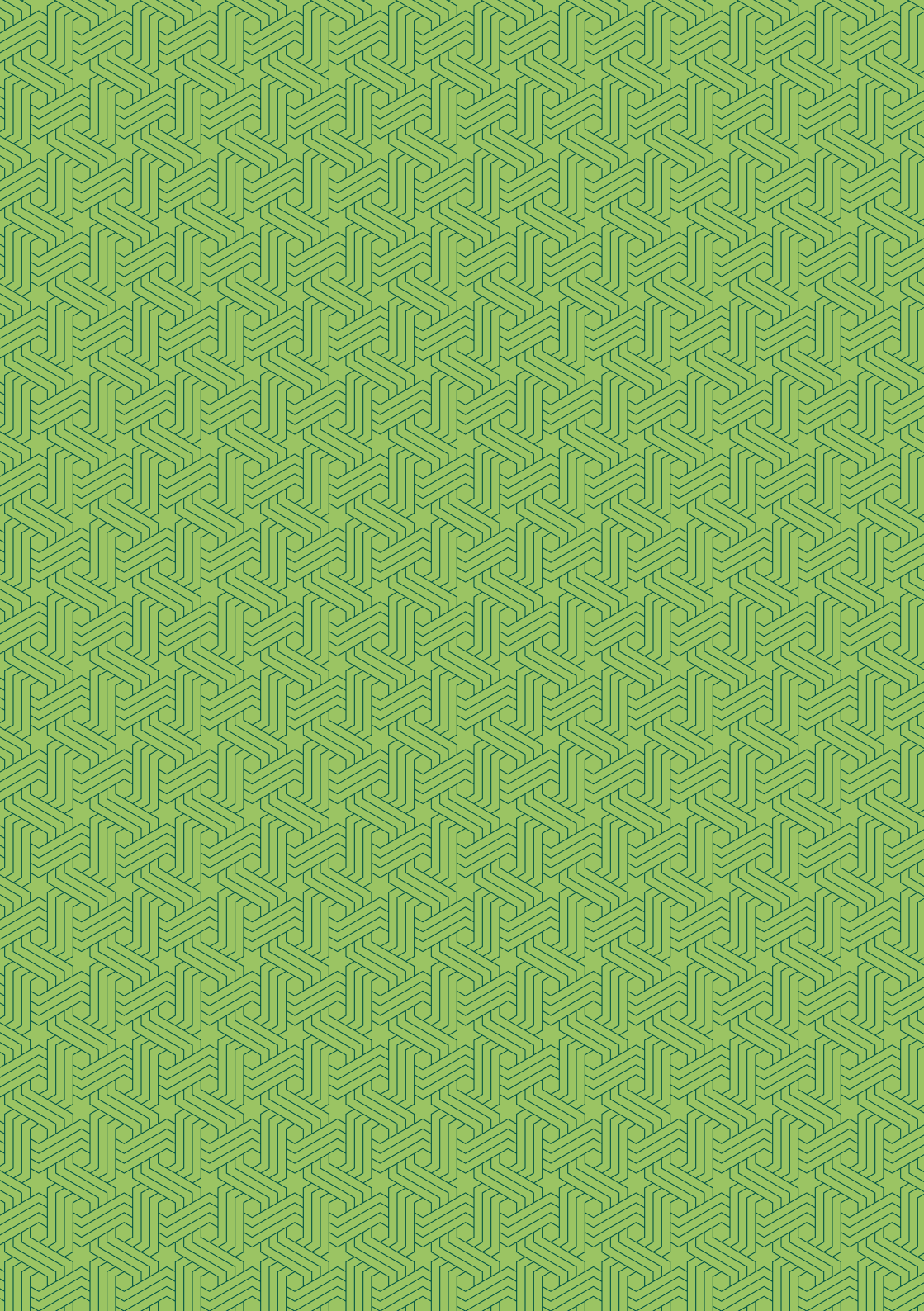
# Maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques

## EN NOUVELLE-AQUITAINE

Juillet 2019

ABSTRACT

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE



# Préambule

---

Le CESER a adopté le 3 juillet 2019, le rapport « *Maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine* » présenté par sa commission « Développement des territoires et mobilité ».

Ce rapport répond à une saisine du Président du Conseil régional sur la consommation d'espace en Nouvelle-Aquitaine. Il invite le CESER à apporter « *son analyse concernant les multiples enjeux de la consommation foncière et livrer quelques propositions d'actions et de moyens visant à favoriser la concrétisation de l'objectif d'une plus grande maîtrise et planification foncière concourant à un aménagement plus équilibré des territoires de Nouvelle-Aquitaine* ». À travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les Régions ont en effet des responsabilités nouvelles en la matière. La Région Nouvelle-Aquitaine a affirmé, dans ce schéma, son ambition d'une réduction de moitié du rythme de la consommation foncière.

Au-delà des éléments d'état des lieux et d'analyse, le CESER souhaite, par ce rapport, contribuer à poser les bases d'un nouveau modèle d'aménagement de l'espace, en rupture avec la surconsommation foncière et l'étalement urbain qui caractérisent encore le développement de nos territoires. Pour conduire son analyse, la commission a croisé les enjeux liés aux différents usages du foncier (habitat, activités, espaces naturels...) avec les réalités territoriales plurielles (espaces urbains et littoraux sous tension, villes moyennes, territoires ruraux). Le rapport fait une place importante aux initiatives, portées dans les territoires, qui contribuent à une gestion économe de l'espace. L'objectif est ainsi de montrer que si un changement de modèle s'impose, les leviers existent pour agir : il est possible de concilier développement des territoires et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Éviter, sinon réduire, au pire compenser l'artificialisation : c'est autour de ces trois orientations hiérarchisées que devra s'organiser le développement urbain.

Il est urgent d'agir, tous les outils techniques et réglementaires existent, des initiatives et pratiques vertueuses donnent l'exemple dans les territoires, il faut maintenant une volonté politique pour changer nos modèles.

Ce document est un condensé du rapport dont la version intégrale est accessible sur le site du CESER [www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr) ou en version éditée sur simple demande à [contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)



# Les sols, une ressource non renouvelable

---



**L**e sol constitue, avec l'air et l'eau, l'un de nos biens les plus précieux. Il nous offre des services irremplaçables : il nous nourrit, nous soigne, nous habille, nous fournit du bois pour fabriquer des meubles ; il joue un rôle essentiel dans le cycle de l'eau, dans le stockage du carbone et nous protège des aléas climatiques (sécheresses, inondations...). Pour leur valeur intrinsèque et les différents services qu'ils rendent, les sols ont été reconnus, en 2016, comme contribuant au patrimoine commun de la Nation.

Or, la terre est aussi la matière première de l'urbanisation. Le phénomène d'artificialisation des terres est un déterminant important de la dégradation des sols. Surexploités, pollués, imperméabilisés... les sols ont subi de plein fouet l'impact des activités humaines : l'agriculture intensive, les rejets de polluants par les sites industriels ou les véhicules, la déforestation, leur imperméabilisation par les constructions et infrastructures ont contribué à les dégrader. A l'origine de fortes pressions sur l'environnement, cette surconsommation foncière a également un coût économique et social important pour la collectivité et la population, en termes par exemple de perte de ressources agricoles, d'exclusion sociale et spatiale d'une partie de la population, ou encore de coûts d'extension des réseaux.

*L'artificialisation désigne le « phénomène par lequel des espaces naturels, agricoles ou forestiers sont transformés au profit d'implantations artificielles ». Les espaces artificialisés ne sont alors plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture, la foresterie ou comme habitats naturels.*

# Un « métabolisme urbain » qui ne fonctionne plus

**D**emande croissante en logements, en zones d'activités, en infrastructures... les pressions sur les sols sont nombreuses et difficilement réversibles. Ce processus de consommation foncière sans limites n'est pas soutenable au regard des conséquences de plus en plus tangibles de l'artificialisation. Artificialiser, et en particulier imperméabiliser, les sols, c'est se priver de l'ensemble des services écosystémiques qu'ils nous rendent.

<b>Un fort impact environnemental</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>L'artificialisation : un facteur de l'effondrement de la biodiversité par l'imperméabilisation des sols et la dégradation/destruction des habitats naturels</i></li><li>• <i>L'artificialisation : un enjeu du changement climatique compte tenu du rôle des sols dans la séquestration du carbone et la vulnérabilité aux effets du changement climatique</i></li></ul>
<b>Un coût économique et social pour la collectivité et les habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Un coût économique</i><ul style="list-style-type: none"><li>- pour la collectivité : coût de l'extension des réseaux</li><li>- pour les habitants : coût des déplacements liés à la périurbanisation</li></ul></li><li>• <i>Un coût social : un risque de segmentation sociale et spatiale de la population</i></li></ul>
<b>Une perte de ressource pour l'agriculture et la forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Une réduction de la surface agricole, liée pour partie à l'artificialisation</i></li><li>• <i>De forts enjeux, en termes :</i><ul style="list-style-type: none"><li>- de perte du potentiel de production agricole du territoire</li><li>- d'empreinte carbone liée à la consommation de produits alimentaires</li><li>- d'aménagement et de développement des territoires, liés au caractère multifonctionnel de l'agriculture</li></ul></li></ul>





## Les spécificités de la Nouvelle-Aquitaine : un modèle de développement régional consommateur d'espace

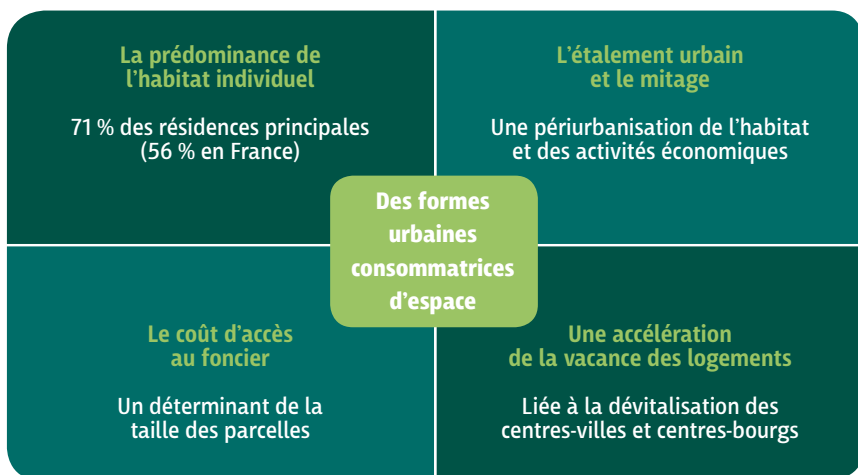
---

**P**remière région consommatrice d'espace de France, au détriment, en premier lieu, des terres agricoles, la Nouvelle-Aquitaine se caractérise par des dynamiques foncières très contrastées selon les territoires : l'artificialisation se concentre autour des pôles urbains, du littoral et le long des axes routiers ; au regard de leurs dynamiques de développement, les territoires ruraux se révèlent eux aussi fortement consommateurs d'espace.

### LES DÉTERMINANTS DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Des besoins en logement liés aux dynamiques démographiques
  - + 39 700 logements/an entre 2010 et 2014
  - Une croissance démographique soutenue : + 160 000 hab. entre 2011 et 2016
  - Une diminution de la taille des ménages
- L'attractivité touristique de la région
  - Des résidences secondaires de plus en plus nombreuses : 12 % du nombre de logements
  - L'offre de location saisonnière et son impact sur le marché locatif.

Au-delà des facteurs liés aux dynamiques démographiques et touristiques, la consommation d'espace est étroitement liée à la manière d'habiter le territoire. Le « modèle » de l'habitat pavillonnaire, le faible coût du foncier dans certains territoires, ou encore la périurbanisation de l'habitat puis des activités économiques participent à définir un modèle de développement urbain extensif, diffus, fortement consommateur d'espace. Le processus de dévitalisation des centres-ville et centres-bourgs y prend également sa part. Les dispositifs d'incitation fiscale jouent enfin un rôle dans la dynamique d'urbanisation, en encourageant la construction de logements qui ne répondent pas toujours à un besoin avéré.





# Chiffres-clés

+ de **40 000** hectares artificialisés entre 2006 et 2015 = **11** hectares par jour

**1<sup>ère</sup>** région consommatrice d'espace

+ **160 000** habitants entre 2011 et 2016

+ **1 million** d'habitants à l'horizon 2050

## L'HABITAT

**1<sup>er</sup>** responsable de la consommation foncière en France

Plus de **39 700** nouveaux logements par an

**71 %** du parc de résidences principales = maisons individuelles

## MAISON INDIVIDUELLE

le logement idéal pour **82 %** des français !

**290 000** logements vacants

Nouvelle-Aquitaine **1<sup>ère</sup>** région en taux de vacance

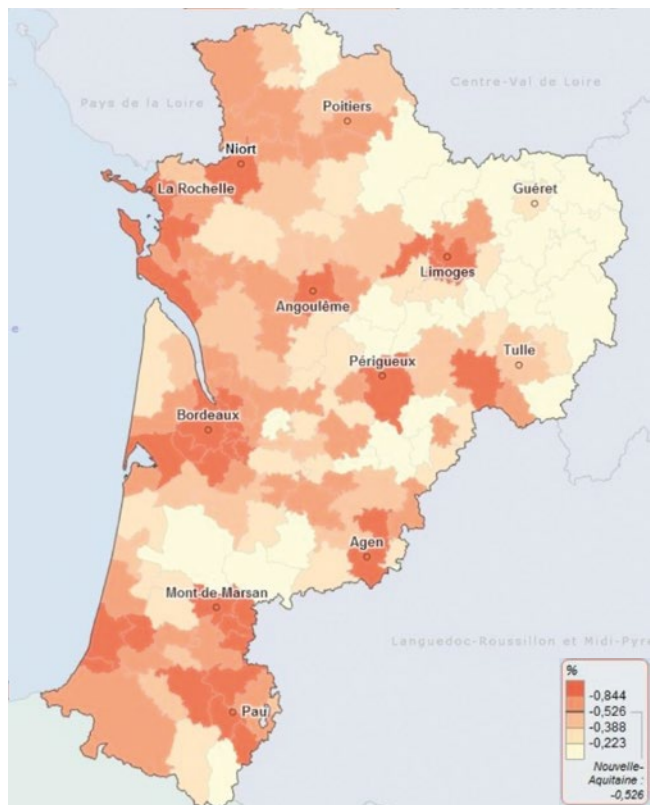
## ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

**12 %** du nombre total de logements sont des résidences secondaires et des logements occasionnels

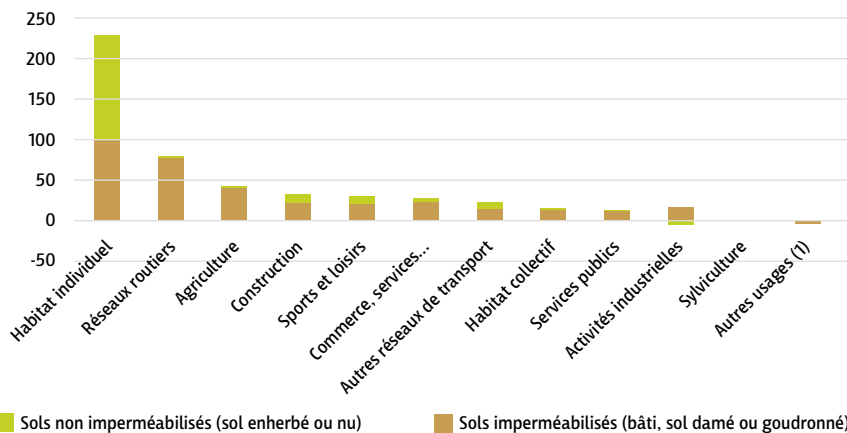
Changement d'affectation des sols en Nouvelle-Aquitaine entre 2006 et 2014 (en ha)

		OCCUPATION DES SOLS EN 2014			
		Artificiels	Agricoles	Naturels & forestiers	TOTAL 2006
OCCUPATION DES SOLS EN 2006	Artificiels	620 378	34 159	46 159	700 696
	Agricoles	85 207	3 996 989	135 854	4 218 050
	Naturels & forestiers	79 533	107 279	3 378 308	3 565 120
TOTAL 2014		785 118	4 138 427	3 560 321	8 483 866

## Évolution des espaces naturels agricoles et forestiers entre 2006 et 2015 (en %)



## Artificialisation des sols selon les usages entre 2006 et 2014



# Changer la manière de penser l'aménagement de l'espace

**A**u regard des enjeux environnementaux, économiques et sociaux de l'artificialisation, un nouveau modèle d'aménagement de l'espace, fondé sur la sobriété foncière, s'impose.



## L'enjeu : bien habiter sans s'étaler !

Le CESER réaffirme la nécessité, pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine, de porter une véritable stratégie de gestion économe de l'espace au cœur de leur projet de développement. L'objectif doit être de promouvoir une gestion intégrée des espaces urbains, naturels, agricoles et forestiers permettant d'articuler réponse aux besoins de développement et respect des ressources territoriales. Cette approche suppose notamment :

- **d'inverser le regard sur les espaces naturels, agricoles et forestiers** : ces espaces doivent être considérés non pas comme une variable d'ajustement de l'extension urbaine, mais plutôt comme des espaces à protéger et à valoriser, qui conditionneront à terme l'attractivité du territoire, et à partir desquels penser l'urbanisation ;
- **de placer la notion de capacité d'accueil au centre des stratégies territoriales** : la Nouvelle-Aquitaine devrait accueillir un million d'habitants à l'horizon 2050, accroissant, en particulier dans les territoires déjà attractifs, la pression foncière. Les territoires devront ainsi s'interroger sur leur capacité, actuelle et future, à accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités sans mettre en péril les ressources qui garantissent un développement profitant à l'ensemble de leur population.

Cette stratégie de réorientation du développement urbain doit intégrer les risques naturels et les effets du changement climatique, avec lesquels les enjeux fonciers et urbanistiques interfèrent largement. Selon la manière dont il est conçu, le développement urbain peut en effet amplifier, ou au contraire, limiter un certain nombre de risques naturels (inondations, incendies, risques littoraux...). Dans le même sens, les choix d'organisation de l'espace conditionneront en partie la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique ; ils participent en effet pleinement aux stratégies d'atténuation et d'adaptation qui doivent prévaloir.



### Priorité : éviter l'artificialisation !



**I**l faut utiliser et optimiser l'espace à l'intérieur de toute l'enveloppe urbaine (centres, espaces périurbains, urbanisés de manière diffuse, zones d'habitat pavillonnaire...). Cette reconstruction de la ville sur elle-même par le recyclage de ses ressources bâties et foncières peut emprunter différentes formes, de la mobilisation des espaces vacants (division parcellaire du type « Bimby », comblement des « dents creuses »...) à la réutilisation ou à l'optimisation du bâti existant (recyclage des friches, réhabilitation des logements vacants...).

Il faut (re)penser la ville, à travers des formes urbaines attractives et agréables à vivre : la qualité des formes architecturales et des espaces publics, la présence d'espaces verts, la végétalisation, ou encore la vie sociale, culturelle et sportive y contribuent en grande partie. Il s'agit également de revaloriser l'image de l'habitat collectif, en étant exigeant sur la qualité des constructions et réhabilitations, ou encore de promouvoir la colocation, ainsi que les modèles d'habitat groupé ou partagé, voire intergénérationnel.

Réinvestir les centres-villes et centres-bourgs en perte d'attractivité doit être une priorité. La ville ne pourra se reconstruire sans ses habitants, il faut alors répondre à leurs attentes en matière d'habitat. Au-delà du logement, c'est l'ensemble de l'activité des centres-villes et centres-bourgs qu'il convient de redynamiser, en soutenant l'implantation et le maintien d'une offre commerciale et de services, ainsi que d'équipements collectifs et de services publics. Les actions doivent également porter sur l'amélioration des conditions d'accessibilité des centres anciens, mais aussi sur la qualité du cadre de vie, à travers la valorisation des atouts patrimoniaux des centres anciens, la qualité des espaces publics ou encore la présence d'espaces verts.

## En seconde option : réduire l'impact de l'artificialisation, en maîtrisant et en orientant l'urbanisation



**I**l s'agit, pour les territoires, de privilégier une urbanisation dense et durable. L'extension urbaine doit être pensée en continuité de l'existant, en tenant compte des enjeux de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de valorisation des paysages. Qu'elles soient dédiées à l'habitat, aux activités économiques ou à d'autres usages, les formes urbaines économes en espace devront être privilégiées.

Il s'agit également de concevoir un urbanisme plus intégré, assurant la cohérence entre urbanisation et offre de transport. L'objectif doit être d'orienter la demande de mobilité vers des modes alternatifs à la voiture particulière, en canalisant l'urbanisation à proximité des axes de transport collectif et en améliorant l'accessibilité.

Dans une perspective de sobriété foncière, il convient enfin d'encourager la multifonctionnalité des espaces dans les projets de construction nouvelle, mais aussi de rénovation urbaine. Mixité ou alternance des usages, réversibilité et évolutivité des bâtiments ou encore aménagements temporaires et transitoires sont autant de leviers à explorer.

## En dernière option, compenser les effets de l'artificialisation

La gestion économe de l'espace implique de compenser, en dernier ressort, les effets de l'artificialisation. Différents dispositifs ont été institués pour compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité, la forêt et l'activité agricole. Le CESER appelle à :

- assurer une mise en œuvre effective des dispositifs existants, aujourd'hui mal maîtrisée, afin d'assurer une réelle compensation des impacts des projets d'aménagement ;
- renforcer la cohérence, par une meilleure articulation, des compensations écologiques, agricoles et forestières applicables sur un territoire ;
- concevoir un modèle de compensation spécifiquement dédié à l'artificialisation du sol. Par exemple en anticipant la compensation dès l'élaboration des documents de planification, en fonction du degré de connaissance des enjeux environnementaux et des projets d'aménagement prévisibles ;
- clarifier la manière dont l'objectif de « zéro artificialisation nette » affiché par le Plan Biodiversité publié en 2018 pourra être atteint. Quel modèle économique et technique de « désartificialisation », financièrement soutenable pour compenser l'inévitable poursuite, même modérée, de la consommation d'espace ?



# Mobiliser les acteurs et leviers d'action existants

---



**T**oute une palette d'acteurs et d'outils existe aujourd'hui pour réguler l'artificialisation des sols. Les plus opérationnels sont à disposition **des communes et de leurs groupements** : c'est en particulier le cas des documents de planification, qui sont les pivots de toute politique de gestion économe de l'espace.



## Planifier et réguler la consommation d'espace au niveau intercommunal

Les communes et leurs groupements sont les premiers responsables, de par leurs compétences, de l'occupation des sols. Le cadre communal ne répond plus, aujourd'hui, aux enjeux de la planification de l'urbanisme. L'aménagement de l'espace doit être pensé à des échelles élargies permettant de concevoir et de porter un projet de territoire économe en espace. SCoT et PLU(I) sont les instruments privilégiés pour planifier et réguler, à l'échelle locale, la consommation d'espace. Très présente dans le cadre légal de ces documents, la lutte contre l'artificialisation dépend encore très largement des choix réalisés par les autorités locales. Face à ce constat, le CESER préconise de :

- mobiliser plus efficacement les SCoT et PLU(I), qui doivent « monter en gamme » pour traduire une réelle ambition de sobriété foncière ; l'État doit faire de la maîtrise de la consommation d'espace un enjeu fort de son contrôle de ces documents ;
- planifier l'aménagement à une échelle supérieure en :
  - achevant la couverture du territoire en SCoT, déterminants dans la structuration des territoires aux échelles intermédiaires ;
  - généralisant les PLU à l'échelle intercommunale, qui est désormais la mieux adaptée à la planification de l'urbanisme.



## Mobiliser toute la palette de leviers complémentaires à disposition

À côté du levier principal que constituent les documents de planification, il existe différents outils qui doivent être mobilisés pleinement par les territoires pour maîtriser leur consommation d'espace : certains sont destinés à réguler l'artificialisation, d'autres à protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers ou encore à réaliser du portage foncier. S'y ajoutent enfin les différents dispositifs de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.



### Gérer le foncier de façon économe

Un certain nombre d'outils/de leviers ne sont pas à la hauteur des enjeux de la gestion économe de l'espace : certains doivent être renforcés, par exemple les Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), certains ont été révisés récemment, et doivent donc démontrer leur efficacité (Commissions Départementales d'Aménagement Commercial notamment) pour contribuer au coup d'arrêt à l'extension sans fin des surfaces commerciales périphériques. D'autres doivent encore être revus, les leviers fiscaux notamment ; il sera nécessaire d'opérer un recentrage de la fiscalité en lien avec l'artificialisation des sols. Différents moyens sont envisageables : une fiscalité plus incitative par la modulation des taxes en fonction des secteurs géographiques ou des surfaces consommées, une révision du système d'exonération ou d'abattement qui encourage à l'artificialisation, un allègement de la fiscalité sur le foncier non bâti...

## Protéger ou sanctuariser les espaces naturels, agricoles et forestiers



Une protection résolue des espaces naturels, agricoles et forestiers est indispensable. Elle repose d'abord sur les documents de planification, à travers la délimitation de zones dédiées et le respect des continuités écologiques (trames verte et bleue). Elle repose également sur l'action du Conservatoire du Littoral et des Conservatoires d'Espaces Naturels qui doit être soutenue par les pouvoirs publics. Les SAFER\* et, plus récemment, les EPF(L)\* ont démontré leur efficacité dans le portage foncier et l'accompagnement des politiques foncières. Leur rôle doit être conforté en toute transparence.

## Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs



La redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs, souvent en déprise, doit être une priorité. La question de l'habitat est centrale, en lien avec l'implantation de commerces et de services, le cadre de vie, la mobilité, la régulation des locations touristiques saisonnières. Là encore les outils existent : l'ingénierie, la gouvernance et la mobilisation des financements sont des conditions essentielles pour les projets.



# La Région, un acteur émergent aux leviers d'action essentiellement indirects

La densification des espaces urbanisés, la lutte contre l'étalement urbain dépendent très largement des choix réalisés par les autorités locales. La poursuite de la consommation d'espace à un rythme soutenu tend à démontrer qu'une régulation à une échelle supérieure est indispensable. Les nouvelles responsabilités reconnues à la Région en matière foncière peuvent lui permettre d'agir à trois niveaux :

## Connaître, comprendre et suivre les dynamiques foncières



Un nouveau référentiel d'occupation des sols est en cours de constitution dont les collectivités doivent se saisir. L'Observatoire des Espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains de Nouvelle-Aquitaine (NAFU) devra être un pivot essentiel dans la diffusion et la valorisation des données de consommation foncière auprès de l'ensemble des acteurs intéressés. Au-delà de l'analyse des consommations passées, l'Observatoire doit renforcer son rôle d'outil d'aide à la décision en proposant des projections de consommation foncière, en fonction par exemple des dynamiques des territoires.

## Concrétiser l'objectif régional ambitieux de réduire de 50 % le rythme de la consommation d'espace



La Région affiche dans son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) son ambition de réduire de moitié le rythme de la consommation d'espace. Au-delà de ses réserves sur l'absence de territorialisation de cet objectif, le CESER s'interroge sur la capacité du SRADDET, de par sa portée prescriptive relative, à orienter les documents de planification infrarégionaux vers une réduction significative de la consommation d'espace. La gestion économe de l'espace ne peut par ailleurs être dissociée d'une véritable régulation des prix du foncier. La réduction du foncier disponible risque en effet de se traduire par une hausse supplémentaire des prix du foncier, pesant sur le prix des logements. La sobriété foncière ne doit pas conduire à exclure les plus modestes des zones de fort développement. L'enjeu doit être d'instituer un droit à la ville et non une sélection par les revenus. Au-delà, seule une répartition harmonieuse du développement à l'échelle de la région pourra freiner la pression sur la métropole et le littoral.



**M**oteur de la gestion économe de l'espace dans les territoires, la Région peut en particulier agir pour :

- impulser la diffusion d'une culture de la gestion économe de l'espace : le projet de centre de ressources sur le foncier participera à la mise en réseau des acteurs, publics et privés, du foncier. Un important travail de pédagogie doit être mené, tant auprès des collectivités que de la population, pour faire émerger une réelle prise de conscience de la surconsommation foncière et de ses impacts. Au-delà de la nécessaire éducation au développement durable, ce sont des perspectives qu'il faut ouvrir : montrer que la densification peut s'accompagner de formes urbaines agréables à vivre ;
- accompagner les territoires vers la sobriété foncière avec en particulier un soutien renforcé à l'ingénierie. La Région devra revisiter l'ensemble de ses dispositifs d'intervention, dont les contrats de territoire, pour y décliner l'objectif de sobriété foncière. Ce devrait être un des critères d'éco socio conditionnalité ou de modulation des interventions et des aides régionales ;
- initier ou soutenir les leviers fonciers innovants : l'action des offices fonciers solidaires, qui participent, par la dissociation du foncier et du bâti, à la production de logements abordables, doit en particulier être développée sur l'ensemble des zones tendues de Nouvelle-Aquitaine.





# Conclusion

---

Les conséquences de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain sont de plus en plus tangibles. Ce « modèle » de développement fortement consommateur d'espace, qui caractérise tout particulièrement la Nouvelle-Aquitaine, n'est pas soutenable. Un nouveau modèle d'aménagement de l'espace, fondé sur la sobriété foncière, s'impose. De la planification à la fiscalité, en passant par les mesures de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou encore la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, les outils ne manquent pas pour élaborer et mettre en œuvre une véritable ambition de sobriété foncière. Tout l'enjeu est de les mobiliser plus efficacement au service d'une stratégie ambitieuse de gestion économe de l'espace, inscrite au cœur même du projet des territoires. Éviter, sinon réduire, au pire compenser : c'est autour de ces trois orientations hiérarchisées que devra s'organiser le développement urbain.

Parmi les différents enjeux identifiés tout au long de son analyse et de ses préconisations, le CESER retient plus particulièrement la nécessité, pour réussir ce changement de modèle, de :

- repenser les échelles auxquelles doit être pensé, demain, l'aménagement de l'espace. Il s'agit en particulier de renforcer l'articulation entre l'intercommunalité, qui doit être de plein droit le premier niveau de la gestion de l'espace, les SCoT appelés à devoir rapidement couvrir l'ensemble du territoire régional, le SRADDET enfin, lui-même soumis aux orientations de la loi ;
- concevoir autrement l'aménagement de l'espace, à partir des ressources que le territoire peut offrir : ne pas considérer les espaces naturels, agricoles et forestiers comme la variable d'ajustement de l'urbanisation, limiter l'urbanisation en fonction de la capacité d'accueil du territoire sont deux exigences qui doivent guider et encadrer les stratégies de développement des territoires ;
- créer un modèle économique de la gestion économe du foncier, permettant de réguler les coûts d'accès au foncier et de rendre plus compétitives l'utilisation et l'optimisation de l'existant plutôt que la consommation d'espace ;
- fédérer autour de ce nouveau modèle de gestion économe de l'espace. Dans cette perspective, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du foncier et de la population, l'accompagnement des territoires sont primordiaux.

Nous ne réussissons que tous ensemble dans une dynamique collective où chaque acteur est en capacité d'assumer ses responsabilités.

© CESER Nouvelle-Aquitaine 2019

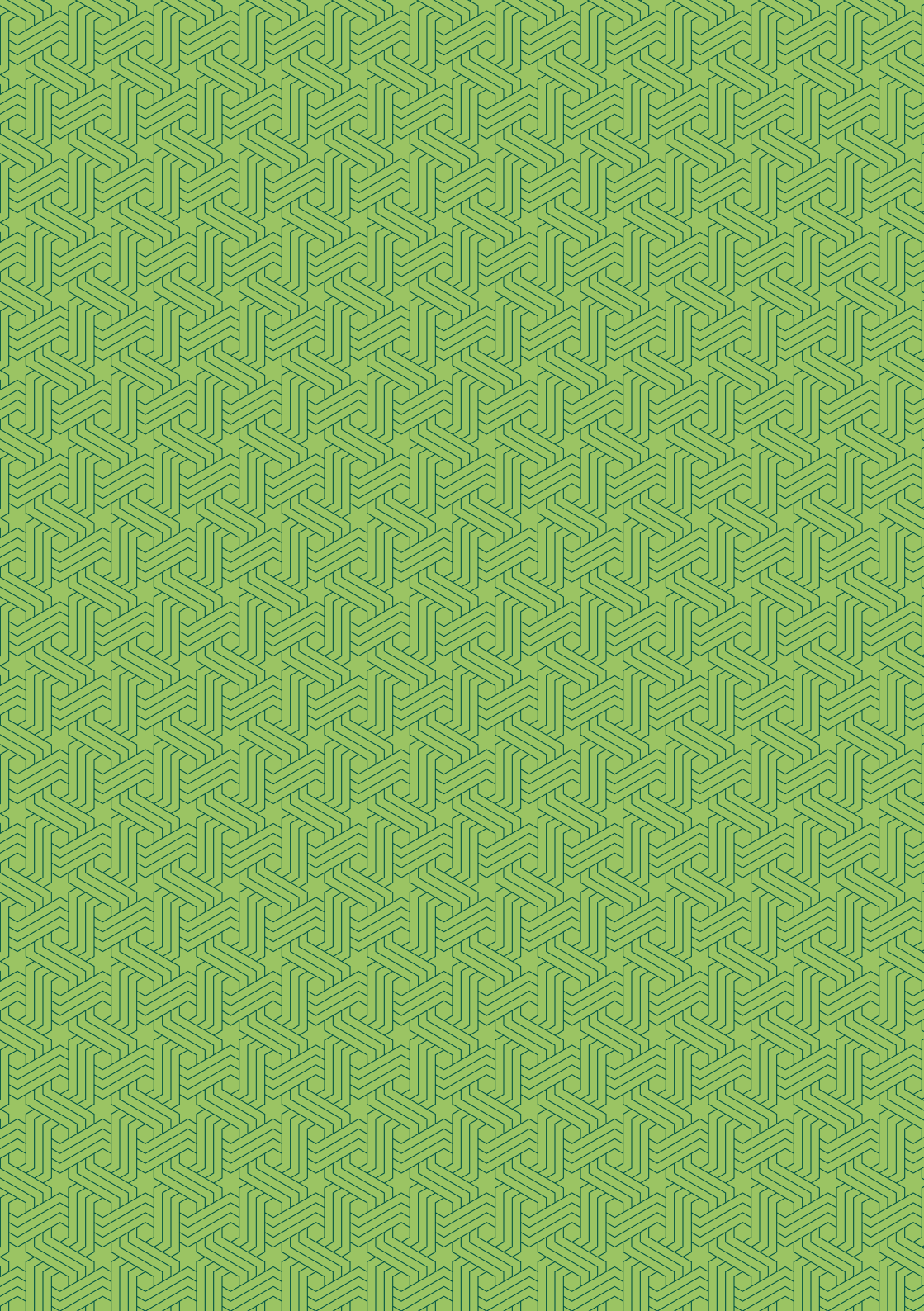
Design Graphique : Kymzo.Design

Photographie : Günther Vicente, Olivier Bertrand, Fotolia, Phovoir, Pixabay

Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine : Gilbert Alban, Francis Leroy, Laurian Ghinitoiu

Photothèque du CESER

Impression : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine





Ceser Nouvelle-Aquitaine

[ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

**Site de Bordeaux**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80

**Site de Limoges**

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80

**Site de Poitiers**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77